

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Délibération n° DB 2024-029**

Date de la convocation : 21/03/2024

Membres en exercice : 24

Membres présents : 16

Membres votants : 21

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

**Présents** : Mmes Danièle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Françoise PAYEN et MM Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Yann DUGARD, Vincent FLEURY, Olivier GODART, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJI, Jean-Pol RICHELET et Benoît SINGLIT.

**Représentés** : M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Benoît SINGLIT, M. Pierre LAURENT-CHAUVET donne pouvoir de vote à M. Michel MEIS, M. Gérald LORFEUVRE donne pouvoir de vote à M. Roland CANIVENQ, M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Désiré NANJI et M. René SALEZ donne pouvoir de vote à M. Vincent FLEURY

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU  
DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX ACTIVITES DE SERVICES A LA PERSONNE**

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2311-7;

Vu la délibération n°DC2023/39 du Conseil Communautaire du 12/04/2023 adoptant le dispositif de soutien aux activités de services à la personne et confiant délégation au Bureau pour examiner les demandes de subvention ;

Vu l'avis favorable formulé par la commission Services à la personne du 20/03/2024 ;

**Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer une subvention comme suit :**

Porteur de projet	Nature de l'investissement	Coût TTC	Taux subvention	Montant proposé
Dossier n° 2 : Association MAM le Tipi des Lutins	Aménagement et acquisition de matériel divers	22 012.74 €	20 %	4402 €

- **AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.**

La secrétaire de séance,  
**Françoise PAYEN**

Le Président,



**Benoît SINGLIT**

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 03 AVR. 2024  
et de sa publication ou notification le 03 AVR. 2024